



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## INVITATION PRESSE

### **Reconfinement : quelles mesures pour soutenir le petit commerce**

Angoulême, le 2 novembre 2020

Depuis vendredi matin, l'essentiel des établissements recevant du public sont fermés et ne peuvent plus accueillir du public. Par dérogation, des ouvertures restent possibles pour certains commerces, notamment les grandes et moyennes surfaces. Dans ce contexte, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des entreprises soumises à une fermeture administrative sont mis en place par les pouvoirs publics, notamment le fonds de solidarité, l'exonération et le report de cotisations sociales, les prêts garantis par l'État.

Face aux questionnements et aux revendications des petits commerçants, le Gouvernement a annoncé une modification des règles applicables, notamment la fermeture des rayons non alimentaires des grandes et moyennes surfaces.

Afin de présenter les nouvelles règles applicables et les dispositifs de soutien économique, Magali Debatte, préfète de la Charente et Daniel Braud, président de la Chambre de commerce et d'industrie, vous convient à un point presse conjoint :

**mardi 3 novembre 2020 à 12 heures  
à la Chambre de commerce et d'industrie**

**(27, place Bouillaud à Angoulême – Salle des séances)**

en présence de Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, Geneviève Brangé, présidente de la Chambre de métiers et d'artisanat, Jean-Michel Bolvin, président de l'association des maires de la Charente, Bénédicte Perot, déléguée territoriale du groupe La Poste, Jean-Luc Roques, directeur départemental des finances publiques, et Céline Martin, directrice adjointe de l'URSSAF Poitou-Charentes.

***En application des consignes sanitaires, la CCI procédera à un tracing des personnes présentes et à une prise de température à l'entrée de ses locaux. Le port du masque est obligatoire.***

**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76  
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr  
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture  
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex